

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 91 (1964)
Heft: 1

Artikel: Marché-concours de Saignelégier
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-233511>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

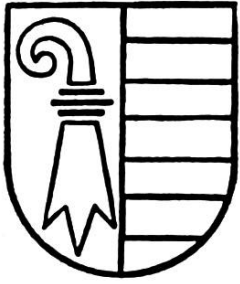
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Pages jurassiennes

Marché-concours de Saignelégier

Soleil éclatant, journées splendides, au chef-lieu franc-montagnard ! Magnifique succès le dimanche : 40 000 spectateurs ! Cortège et courses spectaculaires : courses de voitures à 4 roues et 2 chevaux ; course libre au galop ; course de chars romains, une innovation ; courses campagnardes, etc.

Nombreuses personnalités présentes, parmi lesquelles M. Wahlen, conseiller fédéral, M. Schneider, vice-président du Gouvernement bernois, et M. Buri, conseiller d'Etat. On savait que M. Wahlen, représentant du Conseil fédéral, prendrait la parole, et que M. Buri serait le porte-parole du Conseil exécutif du canton de Berne.

Chacun sait que « la question jurassienne » divise le Jura et l'Ancien canton d'une part, et que, d'autre part, le projet concernant le Centre du cheval de la Confédération soulève des protestations quasi unanimes aux Franches-Montagnes. Les orateurs allaient-ils aborder ces problèmes politiques épineux ? Eh bien ! oui. Ils l'ont fait ! C'était nécessaire, car ce n'est pas en éludant les difficultés que les solutions satisfaisantes, raisonnables, jaillissent de source...

M. Wahlen n'a pas craint d'évoquer la situation politique du Jura. Il a dit entre autre, en qualité de simple citoyen : « ... La population de ce beau Jura que

nous aimons tellement est aujourd'hui divisée entre elle-même et en partie aussi avec la population de l'ancien canton. Je ne voudrais pas parler des raisons historiques qui ont amené les dissensions que vous connaissez tous. Nous pouvons naturellement puiser des leçons dans le passé, mais mon souci se concentre aujourd'hui sur le présent et sur l'avenir et je dois vous avouer que mon inquiétude est profonde... »

Si l'éminent orateur a dénoncé des actes criminels « qui mettent en péril la réalisation des aspirations jurassiennes même légitimes », il a aussi déclaré que « aucun citoyen conscient de ses responsabilités ne pourra nier que toutes les conditions continuent d'exister pour un échange utile d'opinions... » Il a dit encore : « Mes chers Jurassiens, c'est maintenant l'heure du Jura. Dans certaines circonstances, on a besoin de plus de courage pour s'engager dans la voie de la raison plutôt que dans celles qui s'offrent en marge de la légalité... »

M. Wahlen a, en quelque sorte, percé l'abcès ! Puisse-t-il être écouté des deux côtés de la barricade, car si c'est l'heure du Jura, c'est aussi, semble-t-il, l'heure de l'ancien canton : pour dialoguer, il faut être deux.

Quant au discours de M. Buri, s'il a jeté un léger froid dans l'assistance, il a du moins clarifié la situation. Les Francs-

Montagnards savent à présent ce que les autorités veulent :

a) Une station d'acclimatation pour les jeunes remontes de la cavalerie ;

b) une place d'armes pour les jeunes recrues des troupes du train, et pour les écoles de recrues de la cavalerie ;

c) l'installation d'un centre civil du cheval pour garantir à notre économie une réserve minimum de chevaux, en concluant des contrats d'élevage avec l'éleveur lui-même, et en créant une station de vente de chevaux.

M. Buri a dit notamment : « Je suis autorisé à déclarer aujourd'hui que le projet de la création d'un centre militaire aux Franches-Montagnes a uniquement pour but de garantir une réserve hippomobile suffisante à l'armée. Aussi bien les autorités du canton que de la Confédération déclarent qu'il est absolument erroné de prétendre que ce centre militaire serait le point de départ d'une future place d'armes pour blindés ou des armes lourdes. »

Les déclarations officielles apaiseront-elles les craintes des intéressés ? Pourront-elles contribuer à une solution raisonnable du problème épineux qui exaspère autorités et populations ?... On sait que les Francs-Montagnards restent fermement opposés à l'installation de toutes places d'armes en leur parc naturel...

Un centenaire à Courgenay

A l'occasion du 100e anniversaire de la fanfare l'« Ancienne », un spectacle de choix *Si mon village m'était conté...* a été donné par les sociétés locales avec le concours de solistes, acteurs, ballerines et petits soldats, soit 100 exécutants. Cette œuvre de Paul Montavon, pour l'adaptation musicale, et Victor Erard, pour le texte, portait à la scène Courgenay à travers les temps.

On ne saurait assez féliciter les deux auteurs, car *Si mon village m'était conté*

Po to ço que vos â nécessaire
ai n'y é qu'enne boëne aidrassé :



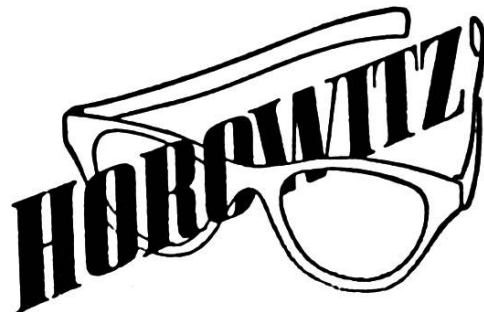
Delémont Téléphone (066) 2 14 96

Produits antiparasitaires
Produits vétérinaires
Engrais pour jardins
et fleurs
Documentation
et renseignements
sans engagement :



RAUL PIQUEREZ

Droguerie DELÉMONT
Pl. de la Gare 18 Tél. (066) 2 37 27



Maitre opticien

1, rue de la Préfecture Delémont
Bâle